



● INFORMATIONS SUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÎLE DE NOSY BE

Les conditions de voyage fixées par l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) stipulent les mesures suivantes :

- Un billet retour exigé au débarquement à l'aéroport de Fascène ;
- Présentation du résultat négatif d'un test PCR (1) effectué 72h avant l'arrivée sur le territoire de Madagascar ;
- Présentation d'une lettre d'engagement signée, reconnaissant les mesures sanitaires liées à la Covid-19 à Madagascar* ;
- Remplissage de la fiche santé* ;
- Respect de toutes les procédures mises en place à l'aéroport, notamment, la prise de température et l'utilisation de couloir désinfectant
- **A l'arrivée, un test PCR est obligatoire (2)**, avec 48h de confinement en résidence privée ou hôtel (25€ le test / frais à charge du client)
- Un test PCR (3) à la charge du voyageur (25€) est à faire 72h avant le départ pour Mayotte.

Par ailleurs, les autorités signalent l'obligation pour les touristes de se munir d'une puce téléphonique locale pour faciliter leur suivi en cas de suspicion. Aucun déplacement vers la grande île de Madagascar ne sera autorisé.

- **Les divers documents sont disponibles sur notre site web ou à l'arrivée à Nosy Be.**

15/oct/2020